

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le lycée Saint-Paul met en œuvre depuis sa création un projet éducatif partagé avec l'Ecole et le Collège Saint-Paul.

Ce projet découle de sa mission d'éducation reçue de l'autorité de tutelle de l'Enseignement Catholique.

Le projet d'établissement a pour objectif de fixer des priorités dans l'action de la communauté éducative pour les années qui viennent.

Ces priorités ont été définies au terme de deux années de réflexion en journée pédagogique et en Conseil d'Etablissement.

### **DONNER AU LYCEEN UNE VERITABLE LIBERTE**

- L'élève se verra proposer pendant ses trois années de scolarité des outils de réflexion et de connaissance qui lui permettront de se situer dans un monde où les discours et les sources sont nombreux et contradictoires.
- Une attention particulière sera portée à la valorisation de la dimension éthique, spirituelle et religieuse de l'existence et de la vie en société.

### **OUVERTURE AUX CULTURES ET LANGUES ETRANGERES**

- L'élève se verra proposer un enseignement des langues étrangères qui intègre toute la dimension culturelle.
- Dans cette logique, la découverte linguistique et culturelle sera favorisée par des jumelages et séjours linguistiques.
- Cet enseignement des langues-cultures étrangères sera dispensé en prenant en compte les aptitudes de l'élève, afin de l'aider à atteindre, dans les meilleures conditions, l'autonomie de communication optimale.
- L'enseignement académique comme les classes à projet européen bénéficieront de la même attention.

### **ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS**

- L'accueil des étudiants étrangers sera facilité et développé.
- L'enseignement du Français Langue Etrangère ainsi qu'un programme d'aide à la découverte de la culture française seront proposés à chaque étudiant étranger.

### **AIDER A LA REALISATION D'UN PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION**

- Les trois années de lycée doivent permettre à l'élève de travailler son projet personnel d'orientation.
- Rencontres institutionnelles (forums, matinées avenir ou carrières...)

- Accompagnement personnel.
- Aide psychopédagogique.
- Optimisation des outils d'information.
- Conduite et exploitation des stages d'observation.

### **AIDE AU TRAVAIL**

- Tout élève reçoit une aide dans la manière de travailler de façon à :
  - Stimuler et mieux organiser le travail.
  - Approfondir les méthodes et les savoirs.
  - Suivre l'évolution des résultats en temps réel et permettre ainsi d'éviter les décrochages.

### **DIVERSIFIER LES VOIES D'EXCELLENCE**

- Chaque élève doit se voir proposer les moyens de valoriser et optimiser ses aptitudes.
- Toutes les disciplines contribueront à la valorisation de l'élève.
- La voie littéraire, scientifique ou économique doivent être perçues comme des voies d'égale valeur.